

Caractère social de l'Islam

par le Pr Abdelaziz BENABDALLAH

Le caractère personnel des devoirs religieux imposés par l'Islam au croyant, est moins marqué, dans la masse des obligations canoniques, que l'empreinte sociale. Les impératifs d'ordre communautaire créent, entre citoyens, une co-solidarité sociale qui prime toute pratique dévotionnelle. Pourtant, l'esprit de collectivité ne doit, en aucun cas, ni émousser la personnalité de l'adepte, ni dégénérer en individualisme égoïste. Les caractéristiques essentielles de la foi sont loin de se cantonner dans des actes purement cultuels. Elles touchent, en premier lieu, les élans du cœur et le comportement des âmes. Tout mérite est surtout conditionné par l'efficience sociale de l'acte accompli par le fidèle. L'amour du prochain, l'altruisme, le respect des droits d'autrui, de la dignité de l'homme, de la parole donnée, le souci d'éviter, non seulement des empiétements quelconques, mais de simples et pures médisances sur la personne humaine, sont autant d'éléments qui définissent la foi, dans le contexte de l'islam. Parfois, des obligations, comme la prière, passent au second plan, par rapport à des pratiques surérogatoires, tels le désir de servir, d'aider et de protéger les faibles, le souci de tact et de délicatesse, une prévenance de cœur raffinée. L'efficience du jeûne est elle-même fonction de divers facteurs, dont notamment la profondeur des sentiments de compassion du fidèle à l'égard des miséreux éprouvés par la faim. La zakat, aumône légale, est une dîme qui a pour but initial d'assurer une juste répartition des biens; mais, elle tend aussi à renforcer, chez le croyant, des dispositions qui l'incitent, constamment à se préoccuper des autres, à oeuvrer pour soulager les misères, en subvenant aux besoins des nécessiteux et en secourant des gens en détresse. Cette socialisation des biens qui est en même temps une harmonisation des coeurs, ne tend guère à appauvrir une couche de la Nation au profit d'une autre, mais plutôt à réaliser au sein de la société, un certain équilibre susceptible de bien asseoir la fraternité entre citoyens. Un Hadith du Prophète (psl) spécifie que toute dîme demeure insuffisante, si elle n'atteint pas pleinement son objet et que tout bien déjà « taxé » reste soumis à un complément d'imposition. Ce qui donne une certaine aisance à cette obligation, c'est que la loi se fie à la spontanéité du fidèle, susceptible de mieux consolider les liens entre citoyens, laissés juges de leur situation et de la détermination de leurs devoirs. Le sens de la dignité du citoyen n'en est que plus rehaussé. Il est vrai que l'existence d'une telle société dépend beaucoup de la haute éducation civique du citoyen, c'est à dire en l'occurrence, de la force de la foi. C'est, peut-être, trop idéal, mais non utopique, car la foi, en se souillant, peut - comme on dit, secouer les montagnes». Un des grands chroniqueurs arabes, Ibn El Hakam, cite dans ses Foutouh Misr (Conquêtes de l'Egypte), le cas de l'Afrique du Nord où la plupart des contributions légales (captation, tribut et dîme), centralisées par les percepteurs, s'avérèrent inutilisables, la majorité des citoyens de la Communauté islamique ayant été saturée par les recettes locales de la zakat. Aucun fidèle, même parmi les néophytes de l'Afrique islamisée, n'ose revendiquer une part dans la dîme, s'il ne remplit pas les conditions requises, pour se prévaloir d'un tel droit. L'obligation, pour chaque adepte, de travailler, pour gagner dignement sa vie, sans éprouver le besoin de tendre la main, réduisait considérablement les prétendants à la zakat: ce fut là, un des facteurs qui justifiaient l'existence d'un certain équilibre social, en terre d'islam, en plein Moyen Age. L'élan spontané d'une partie de la masse populaire pour s'entraider, leur sentiment d'interdépendance les uns vis à vis des autres, finirent malheureusement par se dissiper, avec le temps, quand la foi commençait à faiblir, secouée par un égoïsme de plus en plus marqué. L'heureuse note de concordance qui sublimait la cité islamique originelle, sera faussée par une déviation des principes coraniques qui font de l'altruisme, le support et le critère de la foi véritable.

Ainsi donc, toutes les prescriptions coraniques de l'islam bien entendu, prières ou autres, sont imprégnées d'un certain, cachet social. Tout acte individuel, était jugé plus méritoire, quand il était accompli collectivement, car il donnait, alors, une nouvelle occasion d'affermir le rapprochement des citoyens. Le souci de bien ordonner les rangs des fidèles, dans les prières collectives, est présenté comme une marque effective du rapprochement des coeurs. La prohibition des jeux de hasard, de l'usure, n'avait pas une raison en soi: elle était surtout due au sentiment qui animait le législateur, soucieux de diminuer, au sein de la communauté, toute cause de tension ou de malentendu, provoquée par un complexe d'injustice et de spoliation. Toute pratique, toute oeuvre initialement légale, devraient être exclues ou mitigées, si elles risquaient de dégénérer en élément de discorde. Une franchise brutale qui blesse n'est plus une qualité. Le mensonge qui pallie un danger, qui réconcilie deux êtres séparés, est un acte très méritoire. Une bonne intention est susceptible de légitimer un acte originellement illégal, à condition qu'aucune des parties en cause ne soit lésée. Les «mou-amalat» ou rapports sociaux prévalent sur les «ibadat», purs actes de culte. La notion même de: souplesse et d'adaptabilité, dans l'espace et dans le temps, des principes islamiques, est étroitement liée au souci qui portait le législateur à multiplier les chances, en vue d'édifier une cité idéale. Les larges possibilités qui caractérisent l'exégèse des textes coraniques ou l'interprétation des hadiths ou paroles du Prophète (psl), laissent aux autorités de l'islam, une vaste latitude qui permet de tenir compte, de toutes les conjonctures, en recherchant, pour chaque cas particulier, la solution adéquate. C'est là le secret de la pluralité des rites ou écoles juridiques, rites aussi méritoires les uns que les autres. C'est aussi le secret de l'expansion rapide et spontanée de l'islam, qui, en l'espace d'un quart de siècle, touchait des contrées allant de l'Atlantique jusqu'au Golfe Arabe ou Persique. La viabilité de l'islam, son universalisme transcendant, procèdent, surtout, de sa simplicité toute humaine.